

Fédération protestante de France
Association culturelle

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ESTRAORDINAIRE DU 2 DECEMBRE 2012

*Après un temps de prière et de recueillement officié par
Le Pasteur Eric Trocmé*

L'Assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte par Denis Blech, doyen d'âge du Conseil Presbytéral.
53 membres étaient présents ou représentés.

Le bureau de l'AG, sur proposition du Conseil, est formé de :
Etienne Fels, président,
Denis Blech, Secrétaire,
Elisabeth Vardon et Sylvie Ouvry : scrutatrices.

Union des Eglises réformées et luthériennes de France

Le président Etienne Fels, assistés de Sylvie Ouvry et Elisabeth Vardon déléguées donne lecture des nouveaux statuts de l'Eglise protestante unie du Bocage Normand, tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil presbytéral et acceptés par le conseil régional et le conseil national de l'Eglise protestante Unie de France. Chaque point de ces statuts est expliqué, débattu, de nombreuses questions sont posées tout au long de l'intervention.
Au préalable, les intervenants avaient rappelés tout l'historique de cette union, depuis mars 2001 et l'appel à la constitution d'une Eglise unie, à mars 2012 avec l'adoption des textes définitifs fondateurs de l'Eglise Protestante Unie de France.
Sur proposition du Conseil presbytéral, après délibération, l'assemblée a adopté les nouveaux statuts de l'association culturelle qui comporte notamment modification du titre de l'association qui devient « Association Culturelle de l'Eglise protestante Unie du Bocage Normand ».

Les nouveaux statuts ont été adoptés par 52 voix pour et 0 voix contre

Ces statuts dont la teneur avaient recueilli l'approbation préalable du Conseil régional de l'Eglise réformée de France et du Conseil National de la dite Eglise, sont intégralement substitués aux précédent statuts qui avaient été déposés à la sous préfecture de Vire le 16 mars 1997. Les nouveaux statuts affirment l'adhésion à L'Eglise protestante Unie de France.

EF

Election du Conseil presbytéral

Conformément aux décisions du synode national, la totalité du Conseil presbytéral doit être renouvelé.

M Samuel Lemarchand et M. Denis Blech ne se représentent pas à l'élection du nouveau conseil. Le président rend hommage à leur action au cours de leurs mandats.

Chaque candidat se présente ensuite à l'assemblée.

Le vote a lieu par bulletin secret. 53 suffrages ont été exprimés.

Ont obtenus :

Mme Margaret Blakeborough	53 voix
Monsieur Etienne Fels	53 voix
Monsieur Xavier Harivel	53 voix
Monsieur Julien Lemarchand	49 voix
Monsieur Stéphane Lihou	53 voix
Madame Sylvie Ouvry	53 voix
Monsieur Paul Peytreman	53 voix
Madame Elisabeth Vardon	53 voix

Les 8 candidats sont déclarés élus au Conseil presbytéral de l'Eglise Protestante Unie du Bocage Normand.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, l'assemblée générale extraordinaire est levée à 12 h 30.

L'Assemblée est suivie d'un apéritif servi sur place.

Le Président
Etienne FELS



Le secrétaire
Denis BLECH



EF